Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_134-DE

Publié le 12/06/2026

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUIN 2026

Séance du 9 juin de l'an 2026, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 3 juin 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h30.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
ANTOINE Gérald					RUMIANO Valérie
BOISSIÈRE Olivier	X				
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CABOURG Jérémy	X				
CADIO Thierry		X			
COLAS Yves	X				
COMPAIN Xavier		X			
COSSE Nathalie	X				
GEFFROY Jean-Michel	X				
GUIOT Sébastien	X				
HALLET Anne-Hélène	X				
HELARY Richard	X				
HELARY Valérie	X				
HELLO Marie-Christine				Marie-Josèphe TOQUET	
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien					TAISSET Maëlig
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCIEN Erwan	X				
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CARRÉ Richard					RAMONÉ Valérie
LE CHAT Marc					MOREL Nadia
LE FEVRE Margaux	X				
LE MÉHAUTÉ Claude	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				
LE POLES Ghislaine	X				
LE ROY Marie-Line	X				
LE SAINT Florence	X				

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_134-DE

LE TURLUER Frédéric	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
MAHE Michel	X				
MEURO Jérémy	X				
MEYNIER-WYDAUW Morgane	X				
MOREL Nadia	X				
NICOLAS Cyril	X				
PATUREL Jérémy	X				
PIERRES Audrey	X				
PINÇON Gwendal					HALLET Anne-Hélène
PRIGENT Dominique					LE VERRE Jean-Baptiste
QUILGARS LABARRE Liliane	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROUTIER Gaëlle		X			
RUMIANO Valérie	X				
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick					BOISSIERE Olivier
TAISSET Maëlig	X				

Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :

SUPPLÉANT	présence
ANTOINE Vincent	
DERIAT Aline	
DUDAL Géraldine	X
GUERNION Nicolas	X
LE BOZEC Manon	

SUPPLÉANT	présence
LE FORESTIER Céline	
LE GONIDEC Christelle	
LE GONIDEC Thierry	X
LE YAN Pascale	
TOQUET Marie-Josèphe	X

Effectif légal : 53 **En exercice :** 50 **présents :** 39 **dont suppléants :** 1 **Votants :** 46 **dont pouvoirs :** 7

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

2026_134 : Développement économique : avenant n°2 à la convention opérationnelle avec l'EPF

Monsieur le Vice-président rappelle le projet de requalification du site de Coat-an-Doc'h à Lanrodec, lequel nécessite l'acquisition et le portage d'emprises foncières situées à Coat-an-Doc'h.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_134-DE

Le coût de ces acquisitions, la nécessité de leur mise en réserve le temps que le projet aboutisse ainsi que les différentes opérations foncières, administratives et techniques associées impliquent une expertise et des moyens importants, qui ont conduit Leff Armor à solliciter l'accompagnement de l'Établissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne).

Une convention opérationnelle d'actions foncières définissant les prestations demandées à l'EPF Bretagne, les modalités d'acquisition des biens et de réalisation des études et/ou travaux, le taux d'actualisation ainsi que les conditions de revente des biens a été signée avec l'EPF Bretagne le 18 novembre 2019.

Un premier avenant a été approuvé afin d'adapter la convention aux évolutions du projet.

Le projet s'est progressivement affiné au fil des études menées depuis l'acquisition du site. Il vise aujourd'hui à permettre la réorganisation et l'optimisation du centre EPIDE présent sur le site, dont un projet doit être présenté prochainement, ainsi que la restructuration du reste du secteur afin d'accueillir de nouvelles activités économiques, de formation et de services. Le projet prévoit notamment l'aménagement d'un nouveau parc d'activités à vocation économique, en complément des activités déjà présentes sur le site, telles que le restaurant et la cuisine centrale, ainsi que la création d'équipements favorisant les mobilités durables, notamment une aire de covoiturage et un arrêt du réseau régional Breizh Go.

Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle de ce projet, Leff Armor communauté poursuit les études préalables à la réalisation d'un permis d'aménager portant sur une partie du site. Dans cette perspective, plusieurs opérations de curage, désamiantage et démolition ont déjà été réalisées ou sont envisagées afin de préparer les futures phases d'aménagement et de valorisation foncière. Par ailleurs, un découpage foncier du site est actuellement à l'étude afin de permettre, le moment venu, une acquisition progressive de certaines emprises par Leff Armor communauté pour la réalisation des travaux d'aménagement, tandis que l'EPF Bretagne conserverait la propriété d'autres secteurs nécessitant encore son intervention.

Il est aujourd'hui proposé d'adapter les modalités d'intervention de l'EPF Bretagne dans le cadre d'un projet d'avenant n°2.

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par le décret n° 2014-1735 du 29 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5210-1 à L 5210-4 et L 5211-1 à L 5211-62,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5214-1 à L 5214-29

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières du 18 novembre 2019,

Vu l'avenant n°1 en date du 19 mars 2025 à la convention opérationnelle d'actions foncières du 18 novembre 2019,

Vu le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il est nécessaire de revoir la durée de portage et l'engagement financier prévu initialement,

Considérant l'intérêt de conclure un avenant n°2 prenant en compte ces modifications,

Considérant que cela ne modifie pas les engagements de la Collectivité quant aux critères de l'EPF Bretagne à savoir :

- Privilégier les opérations de restructuration
- Viser la performance énergétique des bâtiments

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260609-CC_2026_134-DE

- Respecter le cadre environnemental
- Limiter au maximum la consommation d'espace,

Considérant que l'EPF Bretagne a proposé un projet d'avenant n°2, joint à la présente délibération, qui modifie les articles 2.2 et 2.3 de la convention initiale,

Entendu l'exposé de monsieur le Vice-président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention opérationnelle du 18 novembre 2019 à passer entre la Collectivité et l'EPF Bretagne et annexé à la présente délibération,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que toute pièce ou document nécessaire à son exécution,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
Jean-Michel GEFFROY

Le secrétaire de séance
Olivier Boissière